



Conduite en Sécurité des Grues auxiliaires CACES® Recommandation R390

OBJECTIFS :

Conduire en sécurité des Grues auxiliaires et valider les tests pour l'obtention de la certification théorique et pratique du **CACES® R390** ; conformément aux recommandations de la CNAMTS.

Permettre aux chefs d'entreprise de satisfaire aux dispositions réglementaires définies par le décret N° 98-1084, du 2 décembre 1998.

PUBLIC :

Ce module s'adresse aux personnes débutantes ou expérimentées, utilisatrices de grues auxiliaires dans leurs activités professionnelles désireuses de respecter les règles de sécurité conformément à la R390.

PRE-REQUIS :

18 Ans - Aptitude médicale

CONTENU :

- Le conducteur et la réglementation
- Les acteurs de la prévention
- La typologie des Grues Auxiliaires
- Les règles de conduite en sécurité
- Les risques liés au levage de charges
- Les vérifications avant départ
- Le contrôle des sécurités
- La réalisation des manœuvres en souplesse
- Les procédures de mise en sécurité

PROFIL DES INTERVENANTS :

Formateurs professionnels d'adultes issus du secteur de la logistique et des Travaux Publics

REFERENTS PEDAGOGIQUES :

Éric CLOUET / Gil GUERMEUR

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Salle de cours équipées de supports vidéo.

Utilisation de manuels de formation et de documentations complémentaires.

Plateformes de formation dédiées à la conduite des grues auxiliaires.

Mise à disposition et formation à la conduite des grues avec le matériel du centre de formation.

Animation de formation participative s'appuyant sur les échanges d'expériences.

DATES DE FORMATION :

Veillez consulter le centre de formation AFA.



Conduite en Sécurité des Grues auxiliaires CACES® Recommandation R390

DUREE :

Au minimum 2 jours en fonction de l'expérience du candidat.

LIEU DE FORMATION :

Centre AFA - le Gravier, 49000 ECOUFLANT
Centre AFA - 108 rue de la rompure, St Lambert des Levées, 49400 SAUMUR
Au sein de votre entreprise (en intra)

MODALITES DE SUIVI DU STAGIAIRE ET D'EVALUATION DES ACQUIS :

Feuille d'émargements à la demi-journée signée par le stagiaire et le formateur.

Tests d'évaluation théorique sous forme de QCM* et pratique sous forme de mise en situation réalisés par un testeur certifié SGS (Organisme conventionné par la CNAMTS, accrédité par le COFRAC).

*questions à choix multiples

SANCTION VISEE :

Le Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité : **CACES®R390** de grues auxiliaires.

Attestation de fin de formation